



Bourses d'études de Master pour toutes disciplines (sauf artistes et architectes)

= *Stipendium – Masterstudium für alle wissenschaftlichen Fächer*

= *Study Scholarships – Master Studies for All Academic Disciplines*

Aperçu du programme

Cette bourse d'études ou de complément de formation permet de poursuivre des études de Master en Allemagne.

Date limite de dépôt de candidature

31 janvier 2023 pour un début de la bourse à la rentrée 2023/2024

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants de très bon niveau de toutes disciplines, titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une Licence, d'un Master ou d'un diplôme de fin d'études d'une grande école.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en Art et en Architecture. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études de Master pour artistes et architectes :

- [Musique](#)
- [Arts plastiques, design, communication visuelle et film](#)
- [Arts scéniques](#)
- [Architecture](#)

Que subventionne-t-on ?

- des études de Master ou de post-diplôme en Allemagne au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master ou de faire une spécialisation, sanctionnées par un diplôme obtenu en Allemagne.
- une année universitaire en Allemagne au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master ou de faire une spécialisation, sanctionnée par un diplôme obtenu en France. Le candidat doit s'assurer au préalable que les enseignements suivis sont bien reconnus dans le cadre de son diplôme en France. Malgré le séjour en Allemagne, l'étudiant doit terminer ses études dans les délais prévus.



Durée de la bourse

La bourse est destinée à des séjours de 10 à 24 mois, en fonction de la durée du programme d'études choisi.

La bourse est attribuée pour la durée normale du cursus choisi (24 mois maximum). Lors de votre candidature, veuillez indiquer la durée totale pour laquelle vous souhaitez obtenir une bourse. Par exemple, si vous envisagez de suivre un cursus de deux ans, vous devez indiquer directement deux ans comme durée de la bourse souhaitée lors de votre candidature. Après la première année d'études, vos résultats seront évalués. S'il en ressort que vous terminerez vos études avec succès dans les délais prévus, la bourse se poursuit comme prévu.

En règle générale, la bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais vous pouvez bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations

- Allocation mensuelle de 934 €.
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).
- Prestations supplémentaires (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- Allocations pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers :
<https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Veuillez noter que le DAAD ne prend en principe pas en charge les frais de scolarité.

Pour plus d'informations, merci de consulter **l'appel à candidature détaillé** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature :

→ [En anglais](#)

→ [En allemand](#)

Attention !

Veuillez noter que votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Janine WENK

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Courriel : wenk@daad.de

www.daad-france.fr

Mise à jour : janvier 2023